



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0108.

Cette session se tiendra le 19 juin 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0108

4118, chemin de la Rivière-Perdue (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

Autoriser l'agrandissement d'une serre domestique qui possèdera une hauteur de 4,4 mètres au lieu de posséder une hauteur maximale de 3,5 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre 5 (Dispositions applicables aux constructions), Section III (Constructions et bâtiments accessoires), Sous-section 14 (Serre domestique), Article 192.2 (Implantation et dimension) : La hauteur maximale d'une serre domestique est de 3,5 m.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 19 JUIN 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 4^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 4^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier